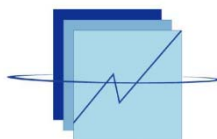


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS L'INDUSTRIE (ICAI)



Note d'analyse

T4 2020

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

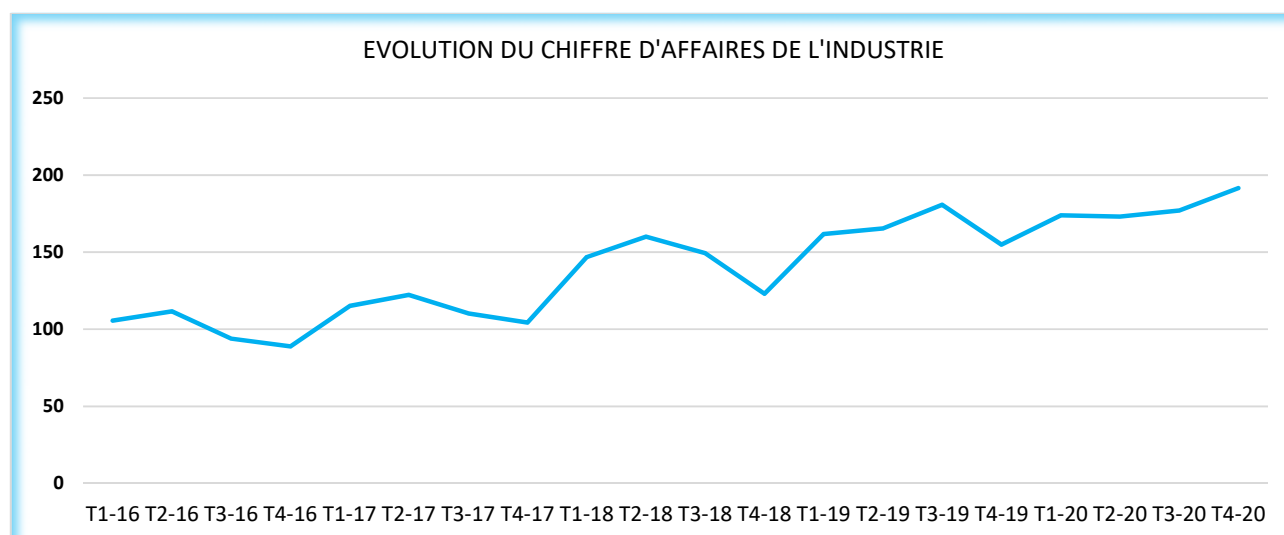
Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans l'industrie. Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution des ventes des biens et services dans l'industrie. Le champ d'application de l'ICA dans l'industrie se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution). En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA rev1, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année). L'échantillon à l'année de base compte 71 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié trimestriellement et est disponible au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'est pas encore effectué ; les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 94,4%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Un accroissement du chiffre d'affaires dans l'industrie

Le chiffre d'affaires dans l'industrie a progressé de 23,7% au quatrième trimestre 2020, comparativement à celui de la même période de 2019. Cette évolution fait suite à la hausse du chiffre d'affaires dans la quasi-totalité des sous-secteurs en l'occurrence les industries extractives, manufacturières, environnementales et de production d'électricité gaz et eau. Sur les quatre trimestres de 2020, le chiffre d'affaires s'est aussi rehaussé (+8,0%) relativement à celui de la période correspondante en 2019.

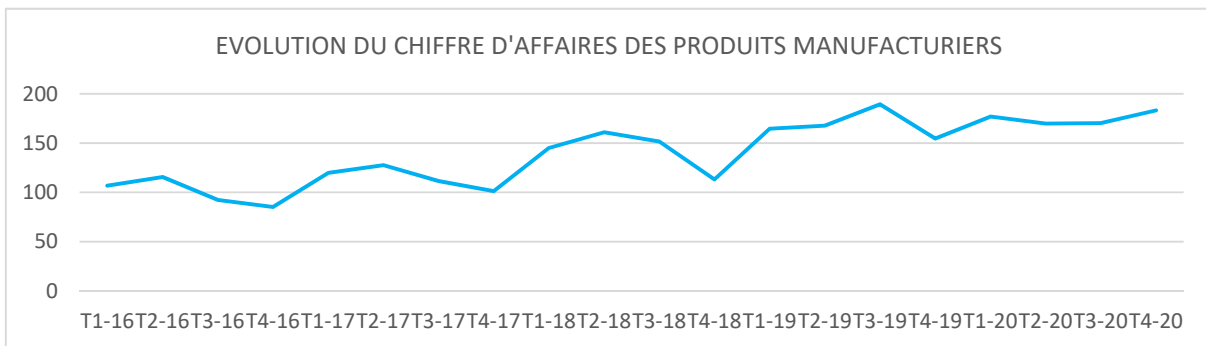


ANALYSE SECTORIELLE

Une hausse du chiffre d'affaires dans les industries manufacturières

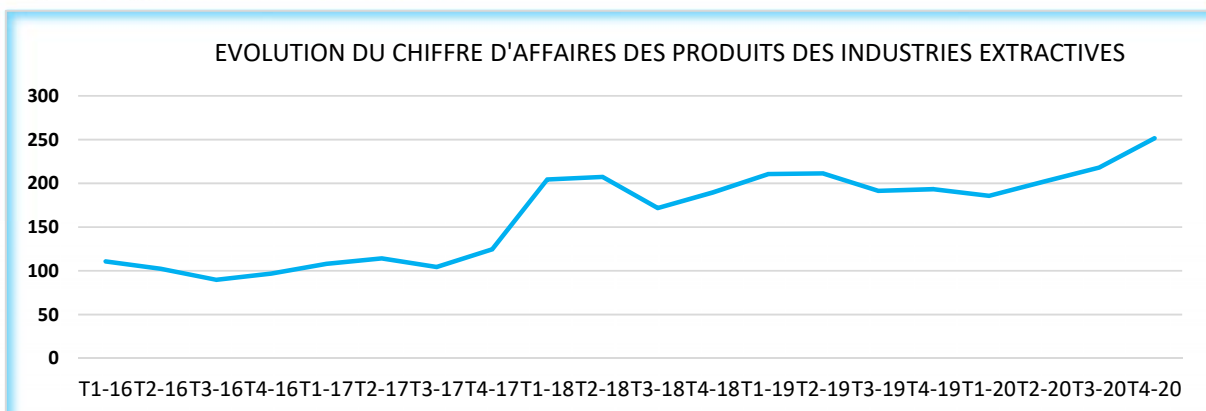
Au quatrième trimestre 2020, les ventes de produits manufacturiers ont progressé de 18,5% en variation annuelle. Cette évolution est attribuable principalement à la performance notée dans la vente de produits agroalimentaires, de matériaux minéraux ainsi que des produits du « raffinage et de la cokéfaction ». Toutefois, cet accroissement des ventes des produits manufacturiers a été limité notamment par la baisse du chiffre d'affaires du « cuir travaillé et article de voyage et chaussure » et du « papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements ». Le relèvement du chiffre d'affaires des produits agroalimentaires est consécutif à l'augmentation des ventes de produits laitiers et de glace, de poissons, crustacés et mollusques transformés et conservés. S'agissant du redressement du chiffre d'affaires du raffinage et de la cokéfaction, il est en lien avec la hausse des ventes de d'hydrocarbures notamment l'essence et le gasoil. Quant à l'accroissement du chiffre d'affaires des matériaux minéraux, il est dû à la hausse des ventes de ciment. La diminution du chiffre d'affaires du « cuir travaillé et article de voyage et chaussure » est en relation avec la chute des ventes de peaux d'ovins et de caprins. Par ailleurs, la régression des ventes de sac en papiers explique la baisse du chiffre d'affaires du « papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements ».

Sur l'année 2020, les ventes de produits manufacturiers se sont relevées de 3,5% comparativement à celles de 2019.



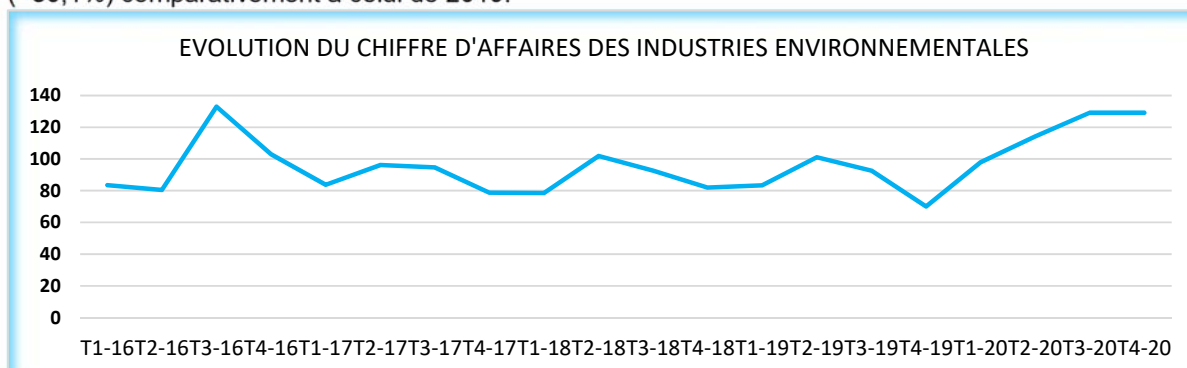
Un relèvement du chiffre d'affaires des industries extractives

Relativement à celui de la période correspondante de 2019, le chiffre d'affaires dans les industries extractives est ressorti en hausse de 35,8% au quatrième trimestre 2020. Cette augmentation est essentiellement expliquée par la vente de minerais métalliques qui a bondi sur la période sous revue (+82,1%). De même, sur l'année 2020, le chiffre d'affaires des industries extractives s'est redressé de 11,0% comparativement à celui de 2019.



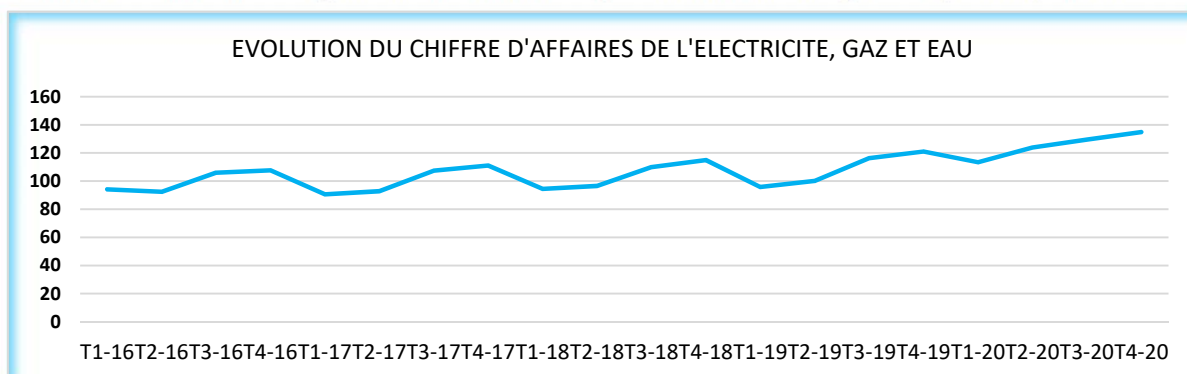
Une augmentation du chiffre d'affaires des industries environnementales

Au quatrième 2020, le chiffre d'affaires des industries environnementales s'est rehaussé de 77,1% en relation avec la hausse du chiffre d'affaires de l'activité de collecte, de traitement et d'élimination des déchets. Sur l'année 2020, le chiffre d'affaires des industries environnementales s'est également accru (+30,1%) comparativement à celui de 2019.



Un redressement du chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, gaz et eau

Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, gaz et eau s'est amélioré de 11,4% au quatrième trimestre 2020 comparé à celui du même trimestre de 2019. Cette évolution est principalement attribuable au relèvement de la vente de l'électricité et du gaz (+12,4%). Comparé à celui de 2019, le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, gaz et eau a aussi augmenté (+15,8%) en 2020.



Une progression du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton

En variation annuelle, le chiffre d'affaires de l'égrenage de coton s'est relevé en liaison avec la hausse des ventes de coton. Sur l'année 2020, le chiffre d'affaires de l'égrenage de coton s'est également rehaussé (+3,0%) en comparaison avec celui de 2019.

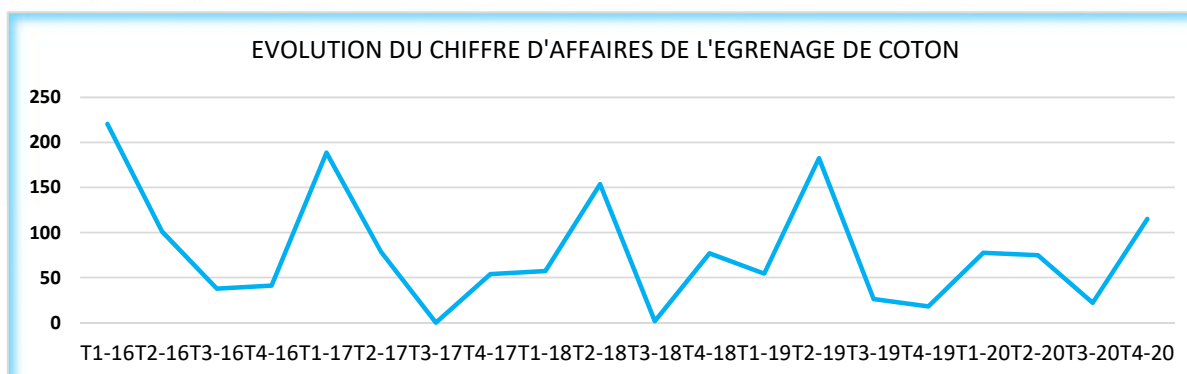


Tableau 1 : Indice du Chiffre d'Affaires dans l'Industrie (ICAI) base 100 en 2016

Code NAFMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	T4-19	T1-20	T2-20	T3-20	T4-20	T4-20/ T4-19	4T 20/ 4T 19
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	193,3	193,9	211,1	227,7	262,6	35,8	11,0
07	Minerais métalliques	90,4	107,2	114,9	142,5	164,7	82,1	13,8
08	Autres produits des industries extractives	346,3	262,6	291,6	251,6	289,0	-16,5	-4,0
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	154,6	176,9	169,8	170,2	183,2	18,5	3,5
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	131,4	163,5	163,6	146,5	174,6	32,8	13,9
10	Produits alimentaires	106,0	137,3	140,6	122,1	145,8	37,5	17,0
11	Boissons	348,4	300,6	227,3	283,1	344,9	-1,0	-11,6
12	Produits à base de tabac	110,9	103,8	85,9	111,5	106,1	-4,3	-2,9
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	120,3	94,0	57,2	162,7	116,8	-2,9	10,5
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	41,8	43,7	24,2	17,8	0,4	-99,0	-57,7
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	739,3	1 144,4	1 322,1	1 437,4	650,7	-12,0	13,2
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	53,0	63,6	42,5	51,4	59,0	11,3	-5,7
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	134,8	121,5	128,5	129,6	122,1	-9,4	-12,6
20	Produits chimiques	160,4	137,5	175,4	160,9	126,0	-21,5	-16,0
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	79,9	89,4	58,5	70,9	85,5	7,1	-2,6
23	Matériaux minéraux	179,4	196,2	187,4	171,4	182,1	1,5	7,4
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	105,4	92,5	97,3	101,4	103,8	-1,5	-24,6
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	105,5	128,5	98,1	101,8	102,8	-2,6	-19,1
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	78,9	0,0	68,9	77,3	96,8	22,7	-18,7
26-28	Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...	0,0	233,2	220,4	216,5	320,3	-	119,3
27	Equipements électriques	0,0	114,6	242,3	238,0	352,1	-	90,7
31-33	Autres industries manufacturières dont...	161,9	133,3	76,9	128,1	96,3	-40,5	-19,5
31	Meubles et matelas	61,0	63,1	37,5	60,7	43,4	-28,8	-13,5
32	Produits manufactures divers	291,1	224,5	106,7	185,4	149,4	-48,7	-23,2
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	121,0	113,4	123,9	129,5	134,8	11,4	15,8
35	Electricité, gaz	128,5	118,6	127,8	134,4	144,4	12,4	20,0
36	Eau captée et distribuée	98,5	66,1	113,3	116,2	107,4	9,0	-4,9
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	70,1	94,0	109,7	124,0	124,1	77,1	30,1
37	Eaux usées collectées et boues	29,1	98,5	13,7	76,0	162,5	457,7	0,6
38	Déchets collectes, traites et élimines	66,3	0,0	104,2	117,5	117,2	76,7	7,4
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	154,9	173,9	173,1	177,0	191,6	23,7	8,0
01	Egrenage de coton	18,0	77,4	74,8	21,9	115,1	539,7	3,0

Champ couvert

Le champ d'application de l'ICAI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'ICAI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui sont situées en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne qui ont déposé, au moins une fois, un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, l'indice du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint : **Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale par intérim : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO & Mamadou THIOUB**

Equipe de collecte : **Awa SEYDI, Nafy KANOUTE, Amadou SALL, Ibrahima BA, Mbaye NDIONE**

Diffusion : **EI Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**